LA MARQUE EMPLOYEUR TERRITORIALE

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR FACILITER LE RECRUTEMENT ET LA FIDÉLISATION DES TALENTS EN ALSACE



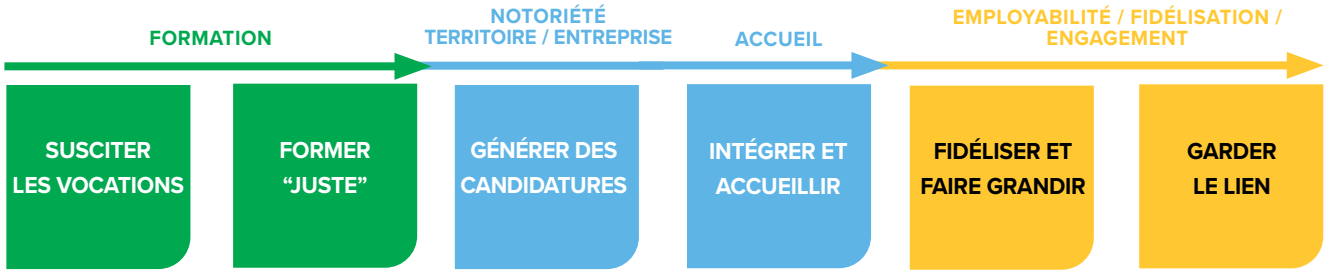
+



= bien en Alsace

La Marque Employeur territoriale « **Bien en Alsace** » est une démarche où entreprises, territoires et partenaires d'Alsace travaillent ensemble à définir et mettre en œuvre des actions pour attirer, fidéliser et faciliter l'épanouissement des talents en Alsace.

En initiant une collaboration étroite entreprise - territoire - partenaires, elle permet de travailler sur des facteurs clés de succès qui nécessitent l'implication de l'ensemble de l'écosystème tout au long du parcours collaborateur :



Cela permet de travailler sur des sujets tels que la visibilité des entreprises en tant qu'employeur, des métiers porteurs, de l'Alsace et de ses territoires mais également sur des enjeux tels que le logement, la mobilité, l'accueil...

Comment se déploie la démarche ?

Elle se décline à deux échelles complémentaires :

- **Le global Alsace**, pour proposer des actions au bénéfice de l'ensemble des entreprises engagées dans la démarche.
- **Le territoire**, sous la houlette des collectivités et des collectifs d'entreprises, pour proposer des actions au plus près des besoins des entreprises sur leur bassin de vie.

Et se structure autour de deux dimensions :

- **La dimension « endogène »** qui vise notamment à outiller les entreprises sur leur propre Marque employeur, leurs liens vers l'éco-système...
- **La dimension « exogène »** qui regroupe entre autres les actions à destination des candidats potentiels, avec l'objectif de rendre visibles les entreprises en tant qu'employeur, les métiers qui recrutent mais aussi de donner envie d'Alsace.

A qui s'adresse la démarche ?

"Bien en Alsace" s'adresse à trois profils :

Les entreprises implantées en Alsace

Les territoires d'Alsace

Les partenaires d'Alsace

LA MARQUE EMPLOYEUR TERRITORIALE

Quels sont les bénéfices de la démarche ?

- **Participer à une dynamique collective**, qui vous permet d'exprimer vos problématiques et de partager les bonnes pratiques ;
- Pouvoir être **partie prenante des actions** qui seront proposées ;
- Développer votre Marque Employeur par un **ancrage territorial plus fort** ;
- **Disposer d'outils** (communication, rh...) ;
- **Renforcer votre visibilité** en bénéficiant de la communication qui sera effectuée au travers de la démarche.

Comment s'engager dans la démarche ?

L'engagement se concrétise par la signature d'une charte.

L'engagement dans la démarche **est sans frais**. Il permet d'acter une volonté d'engagement réciproque au profit de la démarche et des actions qui seront conduites.

Il n'y a pas d'obligation à s'inscrire dans toutes les actions qui seront proposées, notamment sur le volet promotion / communication. **Vous restez libres** de participer aux initiatives les plus pertinentes pour votre besoin.

Le partage des valeurs de la démarche et la volonté d'y contribuer sont deux prérequis à l'engagement.

Témoignages

« En tant que Responsable RH, je me suis engagée dans la démarche, parce que je crois au partage des valeurs « alsaciennes » et à l'attractivité de notre belle région. J'attends de cette démarche qu'elle nous permette de développer notre propre marque Employeur pour attirer et fidéliser de nouveaux talents et qu'elle constitue un avantage concurrentiel par rapport au marché du travail allemand. Pour moi, Bien en Alsace doit prouver aux talents et candidats potentiels que notre Entreprise est capable de proposer un métier en constante évolution dans environnement de travail serein, et, dans une région où il fait bon vivre.

NATHALIE STEHLY - EUROSERVICES PARTNERS (WISSEMBOURG)

En tant que DRH, je me suis engagée dans la démarche parce que cela représente un réel atout pour attirer et fidéliser de nouveaux talents sur notre territoire et de leur permettre de se projeter sur du moyen voir long terme. »

ANNE VOGEL - TRENCH (SAINT-LOUIS)

Retrouvez la présentation de la démarche sur **www.marque.alsace/marque-employeur-alsace**

